



N° de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024

RÈGLEMENT NUMERO 978-2024
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 143 742 \$ ET UN EMPRUNT DE 143 742 \$
POUR UNE ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE COMPRENANT LES PHASES I ET II
DANS LE CADRE D'UNE CESSATION D'ACTIVITÉ VISÉE PAR RÈGLEMENT POUR LE
1040, ROUTE 343, SIS À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ

- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 20 août 2024;
- ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du 1040, route 343 à Saint-Alphonse-Rodriguez;
- ATTENDU QUE l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* oblige la réalisation d'études environnementales attestées par un expert;

QU'un règlement portant le numéro 978-2024 intitulé « *Règlement numéro 978-2024 décrétant une dépense de 143 742 \$ et un emprunt de 143 742 \$ pour une étude environnementale de site, Phases I et II dans le cadre d'une cessation d'activité visée par règlement pour le 1040, route 343 sis à Saint-Alphonse-Rodriguez* », soit et est adopté et qu'il est statué par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante comme si au long reproduit et ne peuvent en être dissociés.

ARTICLE 2 AUTORISATION

Le Conseil est autorisé à autoriser les travaux d'évaluation environnementale de site, Phases I et II dans le cadre d'une cessation d'activité visée par règlement et le démantèlement d'un système de stockage de produits pétroliers, tel qu'il appert de l'estimation détaillée, préparée par EnviroServices, en date du 27 juillet 2024, ledit document faisant partie intégrante du présent règlement comme Annexe A.

ARTICLE 3 TRAVAUX

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de **143 742 \$** pour les fins du présent règlement et selon les coûts présentés au tableau ci-dessous, à savoir :



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024

3.1 COÛT DES TRAVAUX SELON LA SOUMISSION PRÉSENTÉE PAR LA FIRME
ENVIROSERVICES – EN ANNEXE A

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE, PHASES I ET II ET CARACTÉRISATION DES SOLS LORS DU RETRAIT DES RÉSERVOIRS	ÉVALUATION DES COÛTS
1. ÉES, PHASE I Historique du site - Plans, cartes et photographies aériennes - Dossiers de la Régie du bâtiment du Québec, du MELCCFP, Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, d'Environnement Canada, d'Opta Intelligence informationnelle, de Energir, etc. Inspection du site - Inspection visuelle - Examen des terrains adjacents et de l'hydrogéologie du site - Entrevues avec le propriétaire actuel et les personnes-ressources	2 500,00\$
2. ÉES, PHASE II Préparation pour les travaux de terrain incluant la localisation des infrastructures par une compagnie spécialisée	1 385,00\$
Équipements pour la réalisation et le prélèvement d'échantillons de sols pour six (6) forages	8 400,00\$
Matériel pour l'aménagement de trois (3) puits d'observation et prélèvement des échantillons, d'un maximum de 6,1 m	1 500,00\$
Nivellement des sondages, développement et purge des puits d'observation	7 610,00\$
Etude hydrogéologique sommaire (essai de perméabilité, gradient hydraulique, conductivité hydraulique)	
Analyses chimiques pour les sols et l'eau souterraine, incluant les contrôles en délai régulier - Vingt-trois (23) unités d'hydrocarbures pétroliers C₁₀ à C₅₀ - Dix-huit (18) unités d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - Treize (13) unités de balayage de métaux - Vingt-six (26) unités d'hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) - Disposition des échantillons	4 700,00\$
Rapport d'évaluation environnementale, phases I et II attestées par un expert, incluant les documents d'attestation	5 500,00\$
3. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	750,00 \$
Rédaction de la déclaration de conformité	
Transmission et suivi auprès du MELCCFP	
4. TRAVAUX DE CARACTÉRISATION DES SOLS LORS DU RETRAIT DES RÉSERVOIRS	
Préparation pour les travaux de terrain	1 000,00\$
Prélèvement des échantillons de sols au sein de l'excavation formée par le retrait des quatre réservoirs souterrains de carburant et de l'îlot de distribution et au sein des piles d'emménagement de 30 mètres cubes chacune des déblais d'excavation	1 150,00\$
Ingénierie	2 500,00\$
Analyses chimiques pour les sols, incluant les contrôles en délai régulier - Trente (30) unités d'hydrocarbures pétroliers C₁₀ à C₅₀ - Quinze (15) unités d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - Dix (10) unités de balayage de métaux - Trente (30) unités d'hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) - Disposition des échantillons	5 500,00\$
Rapport	3 000,00\$
5. ATTESTATION DES ÉTUDES	Inclus
6. ÉVALUATION DES COÛTS DE RÉHABILITATION	Exclus
7. REDACTION DE L'AVIS DE CONTAMINATION	Exclus
8. REDACTION DU PLAN DE RÉHABILITATION DU SITE	Exclus
9. TRAVAUX DE RÉHABILITATION	Exclus
10. REDACTION DE L'AVIS DE DECONTAMINATION	Exclus
TOTALE (AVANT TAXES)	45 495,00\$



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024



Démantèlement d'un système de stockage de produits pétroliers

Ancienne station service Harnois
1040, route 343 à Saint-Alphonse-Rodriguez

V/Réf. : NA
N/Réf. : 1293-001-01

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉS	PRIX UNITAIRE OU FORFAITAIRE	MONTANT	
1.0 Protection du chantier					
1.1 Location et installation de clôtures de chantier					
	65 sections	Ø	20,00 \$ /section	1 300,00 \$	
	1 livraison	Ø	350,00 \$	350,00 \$	1 650,00 \$
2.0 Démolition de la marquise et de la dalle de béton					
2.1 Main d'œuvre					
2.1.1 Contre-maitre / maitre-installateur					
	8 heures	Ø	110,00 \$ /heure	880,00 \$	
2.1.2 Journalier					
	8 heures	Ø	85,00 \$ /heure	680,00 \$	
2.1.3 Aide					
	8 heures	Ø	65,00 \$ /heure	520,00 \$	2 080,00 \$
2.2 Machinerie					
2.2.1 Pelle mécanique					
	8 heures	Ø	225,00 \$ /heure	1 800,00 \$	
	1 livraison	Ø	350,00 \$ /livraison	350,00 \$	
2.2.2 Marteau hydraulique					
	4 heures	Ø	100,00 \$ /heure	400,00 \$	
2.2.3 Camion					
	8 heures	Ø	130,00 \$ /heure	1 040,00 \$	3 590,00 \$
3.0 Démantèlement du système de stockage de produits pétroliers souterrain					
3.1 Main d'œuvre					
3.1.1 Contre-maitre					
	10 heures	Ø	110,00 \$ /heure	1 100,00 \$	
3.1.2 Journalier					
	10 heures	Ø	85,00 \$ /heure	850,00 \$	
3.1.3 Aide					
	10 heures	Ø	65,00 \$ /heure	650,00 \$	2 600,00 \$
3.2 Machinerie					
3.2.1 Pelle mécanique					
	10 heures	Ø	225,00 \$ /heure	2 250,00 \$	
	0 livraison	Ø	300,00 \$ /livraison	0,00 \$	
3.2.2 Camion					
	10 heures	Ø	130,00 \$ /heure	1 300,00 \$	3 550,00 \$



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024



Démantèlement d'un système de stockage de produits pétroliers

Ancienne station service Harnois
1040, route 343 à Saint-Alphonse-Rodriguez

V/Réf. : NA
N/Réf. : 1293-001-01

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉS	PRIX UNITAIRE OU FORFAITAIRE	MONTANT
3.0 Démantèlement du système de stockage de produits pétroliers souterrain (suite)				
3.3 Vidange et nettoyage et disposition des réservoirs de stockage souterrain				
3.3.1 Opération d'un camion vacuum pour la purge et le nettoyage des réservoirs	10 heures	Ø	300,00 \$ /heure	3 000,00 \$
3.3.2 Disposition des eaux de lavage du nettoyage des réservoirs	8 000 litres	Ø	1,00 \$ /litre	8 000,00 \$
3.3.3 Frais pour l'assurance, le carburant et la décontamination du camion vacuum	1 unité	Ø	1 260,00 \$ /forfait	1 260,00 \$
				12 260,00 \$
3.4 Disposition des débris provenant de la marquise et la dalle de béton				
3.4.1 Disposition de matières résiduelles	1 unité	Ø	1 000,00 \$ /forfait	1 000,00 \$
3.4.2 Recyclage du métal	1 unité	Ø	750,00 \$ /forfait	750,00 \$
3.4.3 Disposition de déchets solides	1 unité	Ø	750,00 \$ /forfait	750,00 \$
				2 500,00 \$
3.5 Excavation et disposition des sols contaminés				
3.5.1 Disposition dans un site autorisé des déblais contaminés sous le critère générique « B ».	20 t. m.	Ø	50,00 \$ /t. m.	1 000,00 \$
				1 000,00 \$
4.0 Remblayage, réfection des surfaces et remise en état des lieux				
4.1 Main d'œuvre				
4.1.1 Contre-maître	8 heures	Ø	110,00 \$ /heure	880,00 \$
4.1.2 Journalier	8 heures	Ø	85,00 \$ /heure	680,00 \$
				1 560,00 \$
4.2 Machinerie				
4.2.1 Pelle mécanique	8 heures	Ø	225,00 \$ /heure	1 800,00 \$
4.2.2 Rouleau	8 heures	Ø	125,00 \$ /heure	1 000,00 \$
	1 livraison	Ø	175,00 \$ /forfait	175,00 \$
4.2.3 Camion	8 heures	Ø	130,00 \$ /forfait	1 040,00 \$
				4 015,00 \$



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024



Démantèlement d'un système de stockage de produits pétroliers

Ancienne station service Harnois
1040, route 343 à Saint-Alphonse-Rodriguez

V/Réf. : NA
N/Réf. : 1293-001-01

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉS	PRIX UNITAIRE OU FORFAITAIRE	MONTANT	
4.0 Remblayage, réfection des surfaces et remise en état des lieux (suite)					
4.3 Fourniture et installation d'une géomembrane aux limites de l'excavation	150 m ²	Ø	25,00 \$ /m ²	3 750,00 \$	3 750,00 \$
4.4 Matériaux de remblai					
4.4.1 Sable	200 t. m.	Ø	25,00 \$ /t. m.	5 000,00 \$	
4.4.2 Pierre concassée	100 t. m.	Ø	30,00 \$ /t. m.	3 000,00 \$	8 000,00 \$
4.5 Réfection de la surface					
4.5.1 Pavage	100 m ²	Ø	100,00 \$ /m ²	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Évaluation prévisionnelle du coût des travaux:				<u>56 555,00 \$</u>	
Contingence 10%				5 655,50 \$	
Total avant taxes				<u>62 210,50 \$</u>	



N° de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024

3.2 COÛT TOTAL DU PROJET

Estimations évaluation environnementale de site, phases I et II attestées et retrait des équipements pétroliers au 1040 rue Principale	
Préparation de plans et devis et documents d'appel d'offres, supervision des activités	22 416.68 \$
Évaluation environnementale de site, phases I et II et caractérisation des sols lors du retrait des réservoirs	45 495.00 \$
Démantèlement du système de stockage de produits pétroliers	56 555.00 \$
Frais, contingence, etc. 10%	12 446.67 \$
Sous-total	136 913.35 \$
Total avec taxes nettes	143 741.90 \$

ARTICLE 4 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter **143 742 \$** sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5 COMPENSATION POUR LES TRAVAUX

Pour pourvoir aux dépenses engagées pour l'ensemble des travaux relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble sur le territoire de la Municipalité, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation est établi annuellement en divisant le total des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles sur le territoire de la Municipalité.

ARTICLE 6 AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 SUBVENTION

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



N° de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION	20	AOÛT	2024
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT	20	AOÛT	2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT	10	SEPTEMBRE	2024
AVIS PUBLIC – PÉRIODE D’ENREGISTREMENT	11	SEPTEMBRE	2024
TENUE DU REGISTRE	19	SEPTEMBRE	2024
LECTURE DU CERTIFICAT	19	SEPTEMBRE	2024
DÉPÔT DU CERTIFICAT AU CONSEIL MUNICIPAL	08	OCTOBRE	2024
APPROBATION PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER	08	OCTOBRE	2024
APPROBATION PAR LE MINISTÈRE	08	JANVIER	2025
PUBLICATION	10	JANVIER	2025
ENTRÉE EN VIGUEUR	10	JANVIER	2025

(SIGNÉ)

ISABELLE PERREAULT
MAIRESSE

(SIGNÉ)

ÉLYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIERE



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024

ANNEXE A



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE, PHASES I ET II ET CARACTÉRISATION DES SOLS LORS DU RETRAIT DES RÉSERVOIRS		ÉVALUATION DES COUTS
1.	ÉES, PHASE I Historique du site - Plans, cartes et photographies aériennes - Dossiers de la Régie du bâtiment du Québec, du MELCCFP, Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, d'Environnement Canada, d'Opta Intelligence informationnelle, de Énergir, etc. Inspection du site - Inspection visuelle - Examen des terrains adjacents et de l'hydrogéologie du site - Entrevues avec le propriétaire actuel et les personnes-ressources	2 500,00\$
2.	ÉES, PHASE II Préparation pour les travaux de terrain incluant la localisation des infrastructures par une compagnie spécialisée	1 385,00\$
	Équipements pour la réalisation et le prélèvement d'échantillons de sols pour six (6) forages	8 400,00\$
	Matériel pour l'aménagement de trois (3) puits d'observation et prélèvement des échantillons, d'un maximum de 6,1 m	1 500,00\$
	Nivellement des sondages, développement et purge des puits d'observation	7 610,00\$
	Etude hydrogéologique sommaire (essai de perméabilité, gradient hydraulique, conductivité hydraulique)	
	Analyses chimiques pour les sols et l'eau souterraine, incluant les contrôles en délai régulier - Vingt-trois (23) unités d'hydrocarbures pétroliers C₁₀ à C₅₀ - Dix-huit (18) unités d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - Treize (13) unités de balayage de métaux - Vingt-six (26) unités d'hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) - Disposition des échantillons	4 700,00\$
	Rapport d'évaluation environnementale, phases I et II attestées par un expert, incluant les documents d'attestation	5 500,00\$
3.	DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	750,00 \$
	Rédaction de la déclaration de conformité	
	Transmission et suivi auprès du MELCCFP	
4.	TRAVAUX DE CARACTÉRISATION DES SOLS LORS DU RETRAIT DES RÉSERVOIRS	
	Préparation pour les travaux de terrain	1 000,00\$
	Prélèvement des échantillons de sols au sein de l'excavation formée par le retrait des quatre réservoirs souterrains de carburant et de l'îlot de distribution et au sein des piles d'emménagement de 30 mètres cubes chacune des déblais d'excavation	1 150,00\$
	Ingénierie	2 500,00\$
	Analyses chimiques pour les sols, incluant les contrôles en délai régulier - Trente (30) unités d'hydrocarbures pétroliers C₁₀ à C₅₀ - Quinze (15) unités d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - Dix (10) unités de balayage de métaux - Trente (30) unités d'hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) - Disposition des échantillons	5 500,00\$
	Rapport	3 000,00\$
5.	ATTESTATION DES ÉTUDES	Inclus
6.	ÉVALUATION DES COUTS DE RÉHABILITATION	Exclus
7.	REDACTION DE L'AVIS DE CONTAMINATION	Exclus
8.	REDACTION DU PLAN DE RÉHABILITATION DU SITE	Exclus
9.	TRAVAUX DE RÉHABILITATION	Exclus
10.	REDACTION DE L'AVIS DE DECONTAMINATION	Exclus

TOTALE (AVANT TAXES)	45 495,00\$
----------------------	-------------



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024



Démantèlement d'un système de stockage de produits pétroliers

Ancienne station service Harnois
1040, route 343 à Saint-Alphonse-Rodriguez

V/Réf. : NA
N/Réf. : 1293-001-01

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉS	PRIX UNITAIRE OU FORFAITAIRE	MONTANT	
1.0 Protection du chantier					
1.1 Location et installation de clôtures de chantier					
	65 sections	Ø	20,00 \$ /section	1 300,00 \$	
	1 livraison	Ø	350,00 \$	350,00 \$	1 650,00 \$
2.0 Démolition de la marquise et de la dalle de béton					
2.1 Main d'œuvre					
2.1.1 Contre-maitre / maitre-installateur					
	8 heures	Ø	110,00 \$ /heure	880,00 \$	
2.1.2 Journalier					
	8 heures	Ø	85,00 \$ /heure	680,00 \$	
2.1.3 Aide					
	8 heures	Ø	65,00 \$ /heure	520,00 \$	2 080,00 \$
2.2 Machinerie					
2.2.1 Pelle mécanique					
	8 heures	Ø	225,00 \$ /heure	1 800,00 \$	
	1 livraison	Ø	350,00 \$ /livraison	350,00 \$	
2.2.2 Marteau hydraulique					
	4 heures	Ø	100,00 \$ /heure	400,00 \$	
2.2.3 Camion					
	8 heures	Ø	130,00 \$ /heure	1 040,00 \$	3 590,00 \$
3.0 Démantèlement du système de stockage de produits pétroliers souterrain					
3.1 Main d'œuvre					
3.1.1 Contre-maitre					
	10 heures	Ø	110,00 \$ /heure	1 100,00 \$	
3.1.2 Journalier					
	10 heures	Ø	85,00 \$ /heure	850,00 \$	
3.1.3 Aide					
	10 heures	Ø	65,00 \$ /heure	650,00 \$	2 600,00 \$
3.2 Machinerie					
3.2.1 Pelle mécanique					
	10 heures	Ø	225,00 \$ /heure	2 250,00 \$	
	0 livraison	Ø	300,00 \$ /livraison	0,00 \$	
3.2.2 Camion					
	10 heures	Ø	130,00 \$ /heure	1 300,00 \$	3 550,00 \$



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024



Démantèlement d'un système de stockage de produits pétroliers

Ancienne station service Harnois
1040, route 343 à Saint-Alphonse-Rodriguez

V/Réf. : NA
N/Réf. : 1293-001-01

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉS	PRIX UNITAIRE OU FORFAITAIRE	MONTANT
3.0 Démantèlement du système de stockage de produits pétroliers souterrain (suite)				
3.3 Vidange et nettoyage et disposition des réservoirs de stockage souterrain				
3.3.1 Opération d'un camion vacuum pour la purge et le nettoyage des réservoirs	10 heures	Ø	300,00 \$ /heure	3 000,00 \$
3.3.2 Disposition des eaux de lavage du nettoyage des réservoirs	8 000 litres	Ø	1,00 \$ /litre	8 000,00 \$
3.3.3 Frais pour l'assurance, le carburant et la décontamination du camion vacuum	1 unité	Ø	1 260,00 \$ /forfait	1 260,00 \$
				12 260,00 \$
3.4 Disposition des débris provenant de la marquise et la dalle de béton				
3.4.1 Disposition de matières résiduelles	1 unité	Ø	1 000,00 \$ /forfait	1 000,00 \$
3.4.2 Recyclage du métal	1 unité	Ø	750,00 \$ /forfait	750,00 \$
3.4.3 Disposition de déchets solides	1 unité	Ø	750,00 \$ /forfait	750,00 \$
				2 500,00 \$
3.5 Excavation et disposition des sols contaminés				
3.5.1 Disposition dans un site autorisé des déblais contaminés sous le critère générique « B ».	20 t. m.	Ø	50,00 \$ /t. m.	1 000,00 \$
				1 000,00 \$
4.0 Remblayage, réfection des surfaces et remise en état des lieux				
4.1 Main d'œuvre				
4.1.1 Contre-maître	8 heures	Ø	110,00 \$ /heure	880,00 \$
4.1.2 Journalier	8 heures	Ø	85,00 \$ /heure	680,00 \$
				1 560,00 \$
4.2 Machinerie				
4.2.1 Pelle mécanique	8 heures	Ø	225,00 \$ /heure	1 800,00 \$
4.2.2 Rouleau	8 heures	Ø	125,00 \$ /heure	1 000,00 \$
	1 livraison	Ø	175,00 \$ /forfait	175,00 \$
4.2.3 Camion	8 heures	Ø	130,00 \$ /forfait	1 040,00 \$
				4 015,00 \$



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2024



Démantèlement d'un système de stockage de produits pétroliers

Ancienne station service Harnois
1040, route 343 à Saint-Alphonse-Rodriguez

V/Réf. : NA
N/Réf. : 1293-001-01

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉS	PRIX UNITAIRE OU FORFAITAIRE	MONTANT	
4.0 Remblayage, réfection des surfaces et remise en état des lieux (suite)					
4.3 Fourniture et installation d'une géomembrane aux limites de l'excavation	150 m ²	Ø	25,00 \$ /m ²	3 750,00 \$	3 750,00 \$
4.4 Matériaux de remblai					
4.4.1 Sable	200 t. m.	Ø	25,00 \$ /t. m.	5 000,00 \$	
4.4.2 Pierre concassée	100 t. m.	Ø	30,00 \$ /t. m.	3 000,00 \$	8 000,00 \$
4.5 Réfection de la surface					
4.5.1 Pavage	100 m ²	Ø	100,00 \$ /m ²	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Évaluation prévisionnelle du coût des travaux:				<u>56 555,00 \$</u>	
Contingence 10%				5 655,50 \$	
Total avant taxes				<u>62 210,50 \$</u>	